





COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 20 AVRIL 2021 – EN VISIOCONFERENCE

ZSC Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées ZPS Baie de Quiberon

ZSC : Zone Spéciale de Conservation – Directive € Habitats Faune Flore (1992).

ZPS : Zone de Protection Spéciale - Directive € Oiseaux (1979).

COMPTE RENDU

Le mardi 20 avril 2021, s'est tenue une réunion du Comité de Pilotage (COPIL) des sites Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées » et « Baie de Quiberon », en visioconférence, sous la co-présidence du Sous-préfet de Lorient, Pierre CLAVREUIL et le commissaire en chef Christophe Logette, chef de division de l'action de l'Etat en mer à la Préfecture maritime de l'Atlantique.

ETAIENT PRESENTS:

Pierre CLAVREUIL : Sous-préfet de Lorient

Virginie GUGUIN : Sous-préfecture du Morbihan

Christophe LOGETTE : Représentant le Préfet maritime de l'Atlantique

Aspasie PLEIBER : Préfecture maritime de l'Atlantique

Anne CORBE : CECLANT-PMRE Commandant zone Terre Nord Ouest
Martine BILLARD : EMZD Rennes - Commandant zone Terre Nord Ouest
Marc GUEGAN : Représentant le Commandant zone Maritime Atlantique

Gilles PAILLAT : DREAL Bretagne

Morgane REMAUD : Office Français de la Biodiversité
Sébastien GAUTIER : Office Français de la Biodiversité
Dominique RIGUIDEL : Président SMGSGQ – Maire d'Erdeven
Anthony HAMEL : Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon
Christophe LE PIMPEC : Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon
Lucette GOSSELIN : Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon

Yolaine BOUTEILLER : DDTM Morbihan Gurvan ALLIGAND : DML Morbihan

Nadine SAGALEN : Conseil départemental du Morbihan
Jacky BLANCHARD : Base des Fusiliers marins Commandos
André COLAUTTI : Base des Fusiliers marins Commandos

Armelle NICOLAS : Lorient Agglomération
Typhaine DELATOUCHE : Lorient Agglomération
Sophie LE CHAT : Commune de Plouhinec
Pierre LE NEINDRE : Commune de Port-Louis
Annie PINARD : Commune de Plouharnel
Michel LE RAY : Commune de Plouharnel

Antoine DEQUIDT : Commune d'Étel
Dominique BERNARD : Commune de Riantec
Camille BLOT-ROUGEAUX : Conservatoire du littoral

Antoine LUTZ : ONF Bretagne

Charlotte BADOUEL : Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud

Nolwenn HAMON Comité régional des pêches maritimes et des élevages

marins de Bretagne

Arnaud BELLEC : Comité départemental des pêches maritimes et des

élevages marins du Morbihan

Pascal LIOT : Comité départemental d'études et de sports sous-

marins du Morbihan

Sophie BAGNIOL : Comité départemental Tourisme Equestre de Morbihan Robert YERMIA : Ecole nationale de voile et des sports nautiques de

Saint-Pierre-Quiberon

Alain LE FORMAL : Association de chasse maritime du Morbihan

Antoine CHARPENTIER : Association l'Observatoire du Plancton

Association de sauvegarde et de protection du littoral

de la presqu'île de Gâvres

Bernard SARRAZIN : Union nationale des associations de navigateurs du

Morbihan

Vincent FRAVAL : Comité départemental de voile du Morbihan Guillaume BRUNEAU : Lique de protection des Oiseaux du Morbihan

Gérald HUSSENOT DESENONGES: Association Blue Fish
Marina LE GURUN : Association Blue Fish

Élodie MARTINIE-COUSTY : Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan

Patrick PHILIPPON : Association Bretagne vivante
Noel BAYER : Association Bretagne vivante
Yvon GUILLEVIC : Association Bretagne vivante

Karine MONFORT :

EXCUSES:

Laurent PERIGNON : Conseil départemental du Morbihan

Michel DURAND : Commune de Carnac

Sophie LECERF : Comité régional des pêches maritimes et des élevages

élevages marins du Morbihan

Anne-Laure CAUDALE : Fédération de pêche du Morbihan

Emmanuel QUERE : Conservatoire botanique national de Brest Marion HARDEGEN : Conservatoire botanique national de Brest

Stéphane POUVREAU : Institut Français de recherche pour l'exploitation de la

mer

ANNEXES:

Diaporama de présentation de la réunion.

M. PIERRE CLAVREUIL, sous-préfet de Lorient, introduit la réunion du COPIL et passe la parole au commissaire en chef Christophe Logette, chef de la division de l'action de l'Etat en mer et représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

ORDRE DU JOUR:

- Élection de la nouvelle présidence du COPIL
- Animation de la ZSC : bilan 2020 et perspectives 2021
- Actualité : étude cartographique des habitats marins
- Élaboration du nouveau DOCOB
 - Point sur l'avancement de la mission
 - Les diagnostics : contenu et méthode
 - Les conclusions
- Suite de la démarche

1. ELECTION DE LA NOUVELLE PRESIDENCE NATURA 2000

LE COMMISSAIRE EN CHEF (CRC1) CHRISTOPHE LOGETTE explique que suite au départ de M. LE FORMAL, ancien président du COPIL pour ces sites Natura 2000, il est nécessaire de procéder à la désignation d'une nouvelle présidence. Il informe également de la signature d'un nouvel arrêté préfectoral de composition du COPIL prenant en compte la demande d'intégration de l'association « Blue Fish » et met à jour la liste des services de l'État suite à la création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Il informe que celui-ci est disponible sur les sites internet de la Préfecture du Morbihan et de la Préfecture maritime. M. PIERRE CLAVREUIL, annonce avoir reçu l'unique candidature en date du 26 mars 2021, de Mme Le Chat, Maire de Plouhinec.

SOPHIE LE CHAT expose ses motivations et confirme sa candidature.

M. PIERRE CLAVREUIL, demande si d'autre candidat souhaite se déclarer aujourd'hui et si quelqu'un s'oppose à cette désignation.

Sans objection de l'assemblée, M. PIERRE CLAVREUIL désigne SOPHIE LE CHAT comme nouvelle présidente du COPIL et remercie les participants.

SOPHIE LE CHAT remercie les représentants des préfets pour leur confiance. Elle remercie aussi M. Dominique Riguidel, Président du Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres Quiberon, d'avoir appuyé sa candidature pour cette mission. Elle précise que ce travail de reconquête et de protection de la biodiversité, plus indispensable que jamais, lui tient à cœur.

M. PIERRE CLAVREUIL la remercie pour son engagement et lui passe la main pour présider le reste de la réunion de COPIL.

SOPHIE LE CHAT rappelle les objectifs de cette réunion et passe la parole à Christophe LE PIMPEC, coordinateur Natura 2000 au Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres Quiberon pour les présentations techniques.

2. ANIMATION DE LA ZSC : BILAN 2020 ET PERSPECTIVES 2021

CHRISTOPHE LE PIMPEC présente l'organisation de la mission Natura 2000 au sein du Syndicat et les actions mises en œuvre en 2020 sur le territoire :

- Suivis scientifiques
- Lutte contre les invasives
- Ramassage de macrodéchets
- Aménagements de canalisation des usagers et de protection des milieux
- Veille environnementale et sensibilisation
- Génie écologique
- Gestion du confinement et du déconfinement

Ces missions menées en régie notamment appuyées par une équipe de gardes du littoral sur le terrain, font l'objet de subventions Natura 2000. Les actions réalisées sont détaillées dans les rapports d'activités annuels qui sont fournis avec le dossier de subventions. Les actions de l'année 2020 sont illustrées dans la présentation.

Il précise que pour l'année 2021, la même organisation générale sera conservée. Les actions en régie seront ainsi poursuivies durant cette année de transition, qui verra l'aboutissement du nouveau Document d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) en parallèle. En complément, des actions spécifiques sont programmées et illustrées dans la présentation (actions Fond d'Investissement pour l'Environnement, programme € Life Nature Army...).

Le bilan d'activités 2020 et le programme d'actions de 2021 ainsi présentés, Christophe LE PIMPEC demande à l'assemblée si cette 1^{ère} partie de l'exposé appelle des remarques ou des questions.

GUILLAUME BRUNEAU demande s'il est prévu de renforcer le balisage et les panneaux de restriction liés à la divagation des chiens en zone littorale.

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise qu'un travail est actuellement en cours avec les communes pour harmoniser les arrêtés municipaux d'interdiction des chiens sur les plages sur la période de sensibilité du Gravelot à collier interrompu. Il informe qu'une signalétique sera effectivement déployée.

PATRICK PHILIPPON demande quelles actions sont mises en œuvre par rapport aux intrusions de quads dans les milieux naturels ?

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise qu'elles sont essentiellement liées au travail de signalement et de sensibilisation des gardes sur le terrain, en lien avec les policiers municipaux et les services de l'OFB (anciennement services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), renforcé l'été par une brigade équestre de la gendarmerie.

GERALD HUSSENOT DESENONGES se questionne sur les effets « confinement » constatés sur les milieux.

CHRISTOPHE LE PIMPEC explique que ce temps de repos à permis la reprise de la végétation sur les secteurs dégradés, principalement sur la dune grise. Il ajoute qu'une forte fréquentation du littoral a été constatée lors du déconfinement, perturbant rapidement et intensément la reproduction des gravelots notamment.

ELODIE MARTINIE-COUSTY se questionne sur l'harmonisation des réglementations liées aux sites classés et aux sites Natura 2000 sur l'ensemble du territoire du Grand Site. Elle demande le numéro de décret pour le site « Dunes d'Erdeven et Plouharnel » récemment classé.

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise le projet de territoire du Grand Site s'articule avec les enjeux liés à la démarche Natura 2000. Il précise qu'un travail est mené depuis plusieurs années avec les communes du syndicat pour harmoniser les règles d'encadrement des usages (itinéraires équestres, organisation des activités nautiques, présence des chiens sur les plages ...).

ANTHONY HAMEL ajoute qu'à sa connaissance, aucune décision ministérielle n'est encore actée concernant l'arrêté de classement pour le site des « Dunes d'Erdeven et de Plouharnel ».

YVON GUILLEVIC demande quel suivi sera assuré sur les milieux suite aux importants travaux de réouverture réalisés sur les zones du Mat Fenoux ou des étangs de Kervran et de Kerzine.

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise que les opérations ont été décidées en amont avec Emmanuel Quéré du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) et ajoute que des suivis sont envisagés dans un partenariat CBNB / experts / gardes du littoral. Les suivis réalisés dans ces secteurs dans le cadre du programme Life Nature, intégrés aux bases de données du CBNB, pourront être mobilisés. Il précise qu'un travail d'actualisation de la cartographie des habitats terrestres du site est en cours de réflexion. Ce travail sera intégré au programme d'action du nouveau DOCOB.

YVON GUILLEVIC et NOEL BAYER propose leur expertise sur ces projets, notamment en apportant un complément de formation pour les gardes du littoral.

MICHEL LE RAY précise que sur la commune de Plouharnel, une seule plage sera ouverte pour les chiens tenus en laisse, celle de Mane Guen. Il a aussi été décidé de fermer la plage du Mentor en raison de la reproduction du Gravelot à collier interrompu. Par ailleurs, il explique que des gens du voyage s'installent tout l'été sur la zone de l'ancien camping du

Bois d'Amour et constate d'importantes pollutions et destructions de milieux naturels. Il se questionne sur les solutions possibles pour lutter contre ces installations.

CHRISTOPHE LE PIMPEC ajoute que ce secteur fait l'objet de travaux de gestion pour la reconquête de la qualité des milieux et précise que d'importantes stations d'Omphalodes du littoral s'y développent. Il confirme que la préservation de ce site est indispensable dans le cadre de Natura 2000. Il ajoute que le syndicat ne peut pas se saisir directement de cette problématique des gens du voyage et interroge les services de l'État sur les moyens de contrôle possibles.

GUILLAUME BRUNEAU s'interroge sur l'accompagnement possible par l'équipe technique du Syndicat, de bénévoles ou bien des municipalités, dans la lutte contre la prolifération des espèces invasives en presqu'île de Quiberon.

CHRISTOPHE LE PIMPEC explique que le syndicat peut accompagner toute action volontaire ou bénévole sur le site et qu'il reste disponible pour tout contact. Il précise cependant qu'actuellement seules les interventions sur du foncier public sont possibles malgré le constat de prolifération d'espèces invasives sur les parcelles privées, sur lesquelles l'organisation de chantiers est plus difficile sans accord des propriétaires.

Suites à ces échanges, il est proposé de passer au point suivant.

3. ACTUALITE: ETUDE CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS MARINS

MORGANE REMAUD présente l'étude cartographique en cours sur la partie marine du site dont les livrables sont attendus pour le printemps 2022. Elle précise que des compléments seront donc à apporter au DOCOB suite à l'acquisition de ces nouvelles connaissances. Elle ajoute que cette étude servira aussi de base à l'analyse risque pêche qui est actuellement intégrée dans le projet HARPEGE 3 qui a démarré en juin 2020 pour une durée de 3 ans. ELODIE MARTINIE-COUSTY demande si cette étude servira aussi à l'évaluation des impacts cumulés des activités pour le Document Stratégique de Façade (DSF) pour cette zone ? MORGANE REMAUD explique que cette étude n'a pas vocation à évaluer précisément les impacts cumulés car elle se concentre principalement sur la partie cartographique des habitats marins. Elle précise que cette étude sera transmise aux services concernés pour servir et amender les éléments du DSF.

Concernant le projet HARPEGE 3, NOLWENN HAMON précise qu'il est porté par le Comité Régional des Pêches de Bretagne en lien avec l'OFB et en partenariat avec les comités départementaux. Un travail sur l'évaluation des risques de dégradation des habitats marins liés à la pêche professionnelle est mené en parallèle de l'élaboration des DOCOBs sur plusieurs sites. Un diagnostic des activités de pêche est actuellement en cours sur le site Gâvres-Quiberon. Dès que les données sur les habitats marins du site seront disponibles, une évaluation des interactions entre les engins de pêche et ces habitats et une évaluation des risques de dégradation et d'impact aura lieu. Elle pourra être disponible à partir de la fin de l'année 2022. En fonction des résultats, des propositions de mesure de gestion pourront être apportées. Le COPIL sera informé de l'évolution du projet.

ELODIE MARTINIE-COUSTY demande si la pêche de loisirs sera aussi concernée par cette étude.

NOLWENN HAMON précise que cette étude ne concerne que la pêche professionnelle. CHRISTOPHE LE PIMPEC ajoute que l'usage « pêche de loisirs » est intégré au diagnostic socio-économique du site dans le cadre de l'élaboration du nouveau DOCOB.

4. ELABORATION DU NOUVEAU DOCOB

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise l'avancement de la mission d'élaboration qui succède au travail d'évaluation de l'ancien DOCOB, validé au dernier COPIL de mars 2020 et passe la

parole à Lucette GOSSELIN pour la présentation des diagnostics écologique et socioéconomique du nouveau DOCOB.

LUCETTE GOSSELIN présente le contenu et les méthodes de travail pour la mise en œuvre de ces diagnostics.

YVON GUILLEVIC et NOEL BAYER observent que certaines précisions sont à apporter aux fiches habitats et flore (menaces, espèces associées...) et proposent de se réunir pour en discuter.

LUCETTE GOSSELIN propose d'en discuter avec le CBNB, caution scientifique pour ces thématiques pour ce document, et d'organiser une réunion de travail spécifique pour ajuster ces fiches. Elle ajoute que des éléments de précisions pourront encore être intégrés aux diagnostics à la suite de ce COPIL.

NOLWENN HAMON s'interroge sur la priorisation des enjeux liés aux milieux marins en l'état actuel des connaissances.

MORGANE REMAUD explique que malgré des données vieillissantes sur le site, l'identification d'enjeux majeurs a été possible et qu'il était important de les considérer pour la suite des discussions autour des objectifs à long terme pour cette zone. Elle précise qu'une mise à jour des conclusions devra effectivement être réalisée à la suite des résultats de l'étude cartographique.

LUCETTE GOSSELIN présente les grandes conclusions de ces diagnostics.

NOEL BAYER souligne la présence de deux stations d'épuration sur l'entité « Petite mer de Gâvres » pour lesquelles les impacts sur les milieux sont difficilement appréhendables. Il suggère qu'il serait intéressant de prendre en considération ces paramètres et l'état des masses d'eau, particulièrement pour la zone des étangs de Kervran et de Kerzine, dans l'état des lieux du DOCOB.

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise que sur la zone des étangs de Kervran et Kerzine, des travaux ont été menés en partenariat avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Blavet. Il explique que les problématiques liées à la qualité de la masse d'eau sont des missions attribuées au syndicats de bassin, porteurs des programmes d'action en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Etant donné que ces paramètres influencent directement la qualité des milieux naturels et les enjeux Natura 2000, il confirme la nécessité d'intégrer ces problématiques dans l'état des lieux du DOCOB.

YVON GUILLEVIC souligne la prise en compte du site en tant que zone potentielle d'accueil pour plusieurs espèces de plantes mentionnées dans le diagnostic (Myosotis de Sicile, Renouée de Ray et Statice humble). Cependant, il s'interroge sur la pertinence de les classer en enjeu « Majeur » compte tenu de la faible influence possible sur les conditions stationnelles pour ces espèces sur la zone, qui sont parfois indépendantes de la gestion des milieux (hybridation...).

YVON GUILLEVIC se questionne sur la prise en compte des travaux liés à la lutte contre l'érosion ou de submersion marine, impactant parfois les habitats naturels, dans ce DOCOB et prend en exemple la zone du tombolo de Gâvres.

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise qu'en règle générale, le régime des évaluations d'incidence permet, aux services instructeurs, d'avoir un regard sur ces opérations de travaux et de limiter au mieux les impacts sur le milieu naturel. A cela s'ajoute aussi d'autres réglementations liées à la Loi littoral ou bien aux sites classés.

ELODIE MARTINIE-COUSTY se questionne sur l'articulation entre le programme d'action du Grand Site et celui du DOCOB.

CHRISTOPHE LE PIMPEC explique qu'il existe une articulation étroite entre ces programmes tous deux portés par le même opérateur qu'est le syndicat mixte. La révision du DOCOB s'inscrit directement dans le programme du label. Il précise que les deux sujets sont fortement liés : les actions du DOCOB servent à l'aboutissement du programme du Label et inversement.

Pour clôturer cette présentation sur l'état des lieux, SOPHIE LE CHAT demande aux membres du COPIL de valider pour principe cette étape de diagnostic afin de poursuivre ce travail d'élaboration du nouveau DOCOB. Il est de nouveau précisé que des modifications pourront être apportées pour abonder ce travail de diagnostic. La validation finale ne s'opérera qu'au moment de la présentation complète du DOCOB.

GILLES PAILLAT souligne également qu'en l'absence d'avis contraire, le bilan d'activités 2020 et le programme d'actions de 2021 précédemment présentés peuvent être également validés.

Après sollicitation de l'assemblée, le bilan d'activité 2020, le programme d'animation pour l'année 2021 sur la ZSC ainsi que le contenu de l'état des lieux du projet de DOCOB sont validés par les membres du COPIL.

5. SUITE DE LA DEMARCHE

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise que la prochaine étape d'élaboration du DOCOB consiste en la formulation des objectifs de gestion à long terme. Cette phase sera articulée autour d'un travail de concertation qui sera mené au mieux en fonction de l'évolution du contexte sanitaire (COVID 19) et des restrictions gouvernementales.

Un COPIL de présentation des objectifs de gestion et du programme de mesures est envisagé durant le troisième trimestre de l'année 2021.

Le DOCOB complet pourrait être opérationnel à la suite d'un temps de validation administrative, dans le courant du premier trimestre 2022.

SOPHIE LE CHAT conclue la réunion et remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration des fiches diagnostic du DOCOB ainsi que l'ensemble des participants à ce COPIL pour la richesse des échanges et se dit optimiste pour la poursuite de ce travail.